



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°15  
DU 24 SEPTEMBRE 2021**

**Présents :**

**COLLERY Martine, COURGEY Claude, CORDIER Mélissa, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JANES Daniel, JEANGIRARD Sylvie, PILLIOT Céline, SALVI Thierry**

**Absents (es) excusés (es) :**

**BORNE Alexandra** procuration à **COLLERY Martine**  
**CHAGUE Benoît** procuration à **CULOT François-Xavier**  
**JACOULET Bernard** procuration à **DUCROUX Séverine**  
**MENETRIER Nathalie** procuration à **PILLIOT Céline**  
**MILLET Alix**

Secrétaire de séance : **JEANGIRARD Sylvie**

La séance est ouverte à 20h35mn

Le compte rendu de la séance du 27 août est approuvé à l'unanimité.

**Etat Assiette exercice 2022**

Monsieur Alexandre Bau de l'Office National des Forêts présente au Conseil Municipal les futurs travaux forestiers de l'année 2022. Six parcelles ont été retenues :

- Parcelle 18 au lieu-dit Fontaine Autain
- Parcelle 21 au lieu-dit Bois Cachotte et Grivet
- Parcelle 26 au lieu-dit Grand Bois
- Parcelle 61 au lieu-dit Bois du Petit Juif
- Parcelle 28 au lieu-dit Les Bruyères
- Parcelle 34 au lieu-dit Bois de la Corne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'Etat Assiette exercice 2022

Monsieur Bau informe aussi les membres du conseil que la commune allait percevoir une prime de transport d'un montant de 29 000 euros.

Le maire remercie monsieur Alexandre Bau pour sa présence et son information.

**Attribution de Compensation définitive**

Le maire explique les différents montants indiqués sur le tableau des AC transmis par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes. Le montant des AC calculé en 2017 s'élevait à 59 264 € auxquels viennent s'ajouter 15 214 € pour les vestiaires du stade. Sont retirés 48 000 € pour le service secrétariat et 2 698 € pour l'Etablissement France Services. La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes doit verser à la commune 23 781 € au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de 23 781 €

### **Fond de Solidarité pour le Logement « FLS »**

### **Fond d'Aides aux Accédants à la Propriétés en Difficultés « FAAD »**

Comme chaque année le maire explique qu'il est demandé aux communes une participation au FLS et au FAAD. La participation de notre commune est de :

FLS 0, 61 € x 1 107 habitants = **675, 27 €**

FAAD 0, 30 € x 1 107 habitants = **332, 10 €**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les montants indiqués ci-dessus

### **Aménagements au Périscolaire**

Le Maire rappelle que depuis la fin du confinement les élèves de l'école maternelle et du Cours Préparatoire de l'école primaire prennent leurs repas au périscolaire.

De ce fait, il est nécessaire d'aménager un bloc cuisine dans la grande salle de vie, attenante à la cuisine actuelle. Il présente au conseil municipal un devis d'un montant de 6 316 € hors taxe de « Cuisinella ».

Il informe aussi que les jeux extérieurs devenus dangereux doivent être remplacés. Le 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de ce dossier a contacté la société « Transalp » qui propose un jeux intitulé « ma cabane haute » pour un montant de 19 387,58 € hors taxe. La 2<sup>ème</sup> Adjointe précise que la mise en œuvre du sol souple pour la sécurité des enfants est comprise dans ce montant.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les montants inscrits ci-dessus.

### **Aménagement du carrefour Route de Tressandans et rue Léon Belz**

Le Maire informe que l'aménagement sécuritaire du carrefour cité en objet, situé à proximité de l'école primaire, pourrait bénéficier d'une subvention du département de 30% au lieu de 20%. Il demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le maire à déposer ce dossier.

### **Achat d'une parcelle à monsieur Belmont**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'acquisition des parcelles constructibles AI316, AI73 appartenant à monsieur Belmont. Lors de cette prise de décision, la parcelle AI320 pouvant servir de chemin piétonnier n'avait pas été mentionnée. Il précise que la configuration de cette dernière ne permet pas de poser une construction, de ce fait il sera demandé à monsieur Belmont un tarif inférieur au tarif convenu qui est de 9, 50 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à poursuivre les démarches précitées et en faire l'acquisition en cas d'acceptation du permis d'aménager d'un futur lotissement.

### **Projet éolien à Puessans**

Le Maire informe que la commune de Puessans a donné son accord pour étudier les possibilités d'installation d'un parc éolien de quatre à six éoliennes, ce qui est son droit, sur une parcelle limitrophe à la commune associée de Morchamps.

Ces nouvelles éoliennes de 240 mètres de hauteur sont beaucoup plus grandes que celles qui sont actuellement en place à Autechaux et Mésandans.

L'annonce a déjà déclenché une polémique et il a ainsi été contacté par madame le Maire de la commune de Huanne-Montmartin et par des associations « Anti- éoliennes ». Il a refusé, en tant que maire, de signer une pétition contre ce projet sans en avoir parlé avec le conseil municipal.

Le maire précise aussi que, actuellement, le conseil municipal de Rougemont n'a pas à se prononcer par rapport à ce sujet.

**Pour Info :**

**Slow Up :** Le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur implication dans le bon déroulement de cette manifestation qui s'est révélée être un vrai succès.

**Rue du vieux Moulin :** Afin d'organiser un futur aménagement avec une circulation alternée, des feux tricolores seront installés temporairement du 4 au 9 octobre inclus.

**Bal du samedi soir :**

La 2<sup>ème</sup> Ajointe informe que le bal s'installera les samedis 16, 23, 30 octobre et le 6 novembre près du stade.

**Prochaine réunion  
vendredi 15 octobre 2021**